



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2025-51-LOT 04 SERRURERIE-DPL- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
GRANDS ANIMAUX CONTAGIEUX

Règlement de la consultation

Mois d'établissement des prix (m0) : février 2026

Date limite de réception des offres : 03/02/2026 à 12h30

Toutes les normes et les références à des marques s'entendent « ou équivalent »

Dates de la visite : 19/01/2026 à 14h

PROCEDURE DEMATERIALISEE

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Site de la Chantrerie • 101 Route de Gachet
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Site de la Géraudière • Rue de la Géraudière
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

Sommaire

| | | |
|----------------------|--|----------|
| Article I. | Identification de l'organisme qui passe le marché | 1 |
| Article II. | Objet du marché | 2 |
| Article III. | Allotissement et tranches optionnelles | 2 |
| Article IV. | Forme du marché | 2 |
| | Groupement d'entreprises | 2 |
| | Mode de Financement et règlement du marché : | 2 |
| | Négociations | 2 |
| Article V. | Forme des prix | 3 |
| | Délais de validité des offres | 3 |
| | Avances | 3 |
| | Mode de règlement du marché | 3 |
| Article VI. | Durée du marché | 3 |
| Article VII. | Lieux d'exécution | 3 |
| Article VIII. | Variantes | 3 |
| Article IX. | Conditions de la consultation | 3 |
| | Contenu du dossier de consultation | 3 |
| | Modalité de retrait du dossier de consultation | 4 |
| | Modalités d'obtention de renseignements complémentaires | 4 |
| | Visite de site | 4 |
| Article X. | Présentation des candidatures et des offres | 4 |
| | Présentation de la candidature | 4 |
| | Présentation de l'offre du candidat | 5 |
| Article XI. | Conditions de remise des plis | 5 |
| Article XII. | Examen des candidatures et conditions d'analyse des offres | 6 |
| | Examen des candidatures | 6 |
| | Analyse des offres | 6 |
| Article XIII. | Attribution du marché | 7 |
| | Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution | 7 |
| Article XIV. | Voies et délais de recours | 7 |
| Article XV. | Mise au point du marché | 8 |

Article I. Identification de l'organisme qui passe le marché

ONIRIS

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique

101 Route de Gachet - CS 40706

44307 NANTES CEDEX 3

Tél : 0240687777 - www.oniris-nantes.fr

Article II. Objet du marché

Le présent marché concerne la construction d'un bâtiment « Grands animaux contagieux » sur le campus vétérinaire d'ONIRIS VET AGRO BIO situé Route de Gachet à Nantes.

L'ensemble des lots hors lot 04 a été attribué.

Le lot GAC-04 -SERRURERIE, objet du présent marché, entre dans le cadre d'une relance de consultation compte tenu de la défaillance du précédent titulaire, survenue en cours de chantier.

Nomenclatures communautaire :

Code CPV – 45210000-2 - Travaux de construction de bâtiments

Code CPV 44316500 – Serrurerie

Procédure de passation choisie

Marché à procédures adaptée en application des dispositions des articles Article R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

Article III. Allotissement et tranches optionnelles

Le marché de travaux de construction du bâtiment grands animaux contagieux est composé de 9 lots.

L'allotissement est déterminé comme suit :

| Opération « Construction du bâtiment grands contagieux » | | |
|--|----------------------------------|---------------------|
| LOTS | Désignations | |
| Lot GAC 01 | TERRASSEMENTS – VRD – GROS-ŒUVRE | Déjà attribué |
| Lot GAC 02 | ETANCHEITE | Déjà attribué |
| Lot GAC 03 | MENUISERIES EXTÉRIEURES | Déjà attribué |
| Lot GAC 04 | SERRURERIE | Objet du présent RC |
| Lot GAC 05 | MENUISERIES INTERIEURES | Déjà attribué |
| Lot GAC 06 | SOL SOUPLES | Déjà attribué |
| Lot GAC 07 | PEINTURE – NETTOYAGE | Déjà attribué |
| Lot GAC 08 | CVC – PLOMBERIE* | Déjà attribué |
| Lot GAC 09 | ELECTRICITE* | Déjà attribué |

Article IV. Forme du marché

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Groupement d'entreprises

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques (s'il y a lieu) est conjoint. Le mandataire est solidaire de ses cotraitants.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre de ce marché.

Mode de Financement et règlement du marché :

Le financement est assuré par des fonds régionaux, de Nantes Métropole des fonds propres d'ONIRIS VET AGRO BIO.

Négociations

Une négociation sera menée en concertation entre l'entité adjudicatrice et la Maîtrise d'œuvre à l'issue d'une première analyse des offres. Cette négociation portera sur les éléments techniques et financières de l'offre. La négociation se fera avec les 3 meilleures offres.

La négociation se déroulera par échange de mails

Les offres définitives après négociation seront transmises via PLACE, la plateforme des achats de l'Etat.

Toutefois, ONIRIS se conserve la possibilité d'attribuer le marché sans négocier après la première analyse des offres.

Article V. Forme des prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire pour les prestations décrites au CCTP et chiffrées au DPGF.

Les prix sont révisables mensuellement.

Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Avances

Les candidats auront la possibilité de demander une avance forfaitaire dans les conditions fixées au CCAP : il conviendra de compléter l'acte d'engagement en conséquence.

Mode de règlement du marché

Le mode de règlement du marché sera le virement à 30 jours.

Article VI. Durée du marché

Le délai global d'exécution est de 3 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service pour le démarrage de la période de préparation des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est février 2025.

Article VII. Lieux d'exécution

Le chantier se déroulera sur le site du Campus vétérinaire de la Chantrerie : 101 Route de Gachet à Nantes

Article VIII. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article IX. Conditions de la consultation

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Règlement de la consultation ;
- Modèle Attestation de visite ;
- Formulaire DC1 ;
- Formulaire DC2 ;
- Formulaire DC4 ;
- Habilitation du mandataire en cas de groupement ;
- Acte d'engagement et ses annexes ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP tous lots) ;
- Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC) ;
- Rapport initial du contrôleur technique ;
- Plans.

Modalité de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait des dossiers pour pouvoir bénéficier et être informé des modifications ou des compléments susceptibles d'être apportées à la consultation.

Les entreprises qui font appel à un prestataire de service pour retirer le dossier doivent s'informer auprès dudit prestataire pour obtenir les informations diffusées en cours de consultation.

Aucun envoi individuel ne sera effectué.

Modalités d'obtention de renseignements complémentaires

Afin de préparer leur proposition, les candidats ont la faculté de demander des renseignements complémentaires, par écrit, au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres par le biais de la plateforme des achats de l'Etat (Place) <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier via la plateforme des achats de l'Etat., **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Visite de site

Dans le cadre de cette consultation, la visite du chantier est obligatoire, la date est fixée au :

19/01/2026 à 14 h 00

Lieu de rendez-vous : Entrée du Campus de la Chantrerie : 101 Route de Gachet à Nantes

Présence des candidats à confirmer auprès d'Emilie MORVANT emilie.morvant@oniris-nantes.fr

Si nécessaire un deuxième créneau est envisagé, la date sera arrêtée en fonction des participations à la première visite.

Lors de la visite, les questions posées par les candidats seront consignées par le Maître d'Œuvre qui se chargera de rédiger les réponses et de les remettre à la Maîtrise d'ouvrage qui les transmettra à tous les candidats.

Lors de la visite le candidat présentera au représentant du Maître d'Ouvrage, l'attestation fournie avec le dossier de consultation, complétée et visée. Elle lui sera restituée une fois visée par ce dernier.

Cette attestation devra obligatoirement être jointe à l'offre

Article X. Présentation des candidatures et des offres

Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Le candidat renseigne son numéro unique d'identification (SIREN)
- ✓ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- ✓ DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)
- ✓ DC 2 (Déclaration du candidat) ou tout document attestant de la régularité de l'entreprise au regard de ses obligations sociales et fiscales.

Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance (imprimé DC4), dûment complétée et signée, accompagnée des mêmes pièces que demandées à l'entreprise principale à raison d'une déclaration par sous-traitant

Références professionnelles et capacités techniques:

- Les qualifications professionnelles

- Les références professionnelles portant sur des travaux de même nature et de complexité équivalente : fournir une liste significative (au moins 4 références sur des chantiers similaires datant de moins de trois ans)
- Les moyens de la société
- ✓ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - Le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (Article L2141-2, Article L2141-3, Articles R2141-1 à R2141-5 du CCP) au 31 décembre de l'année précédant l'appel d'offres.
 - Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés **DC1** et **DC2**, **DC4** disponibles sur le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique. Le candidat a la possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen (**DUME**) aux pièces mentionnées ci-dessus

Le **DUME** est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Présentation de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes (projet de marché):

- ✓ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), sous la forme d'un devis basé sur la cadre de décomposition de prix joint au dossier DCE, cette décomposition sera remise sous format informatique exploitable (Excel ou équivalent).
- ✓ Le Mémoire technique de 10 pages maximum, permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier la valeur technique de l'offre au regard de :
 - La Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux La qualité des moyens humains et matériels consacrés au chantier
 - La capacité du candidat à optimiser le planning. Le candidat proposera un planning prévisionnel d'intervention faisant apparaître les délais de fabrication et de mise en œuvre sur site.
 - Des mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier, pour la réduction des nuisances de chantier et la gestion des déchets de chantier
- ✓ L'attestation de visite

La signature ELECTRONIQUE est obligatoire au stade de la notification du marché.

Article XI. Conditions de remise des plis

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>, avant la date et l'heure suivantes :

0302/2026 à 12h 30

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «2025-51 RELANCE LOT 04 - SERRURERIE copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS - Service Achats/Marchés

Atlanpôle La Chantrerie - 101 route de Gachet - CS 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Article XII. Examen des candidatures et conditions d'analyse des offres

Examen des candidatures

Ne seront pas recevables, les opérateurs économiques :

- ✓ Qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions de l'Article L2141-2 du CCP.
- ✓ En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger Qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées à l'article XI ci-dessus, après une demande de complément émise par l'entité adjudicatrice.

Analyse des offres

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique, ONIRIS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

A : Valeur technique : 45% (100 points)

Critère 1 : Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (25 pts) (-

Critère 2 : Qualité des moyens humains et matériels consacrés au chantier (25 points)

Critère 3 : Capacité du candidat à optimiser le planning (35 points)

Critère 4 : Mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier, pour la réduction des nuisances de chantier et la gestion des déchets de chantier (15 points)

B : Prix forfaitaire : 55% (100 points)

La notation de la valeur prix est calculée sur la base de la formule suivante :

- offre moins disante (Omd) = 100 pts

- note de l'offre examinée (Oe) = $Omd/Oe \times 100$

Pondération :

NOTE FINALE = $0.45 \times (\text{valeur technique de l'offre}/100\text{pts}) + 0.55 \times (\text{valeur prix}/100 \text{pts})$

En cas d'absence de DPGF et d'insuffisance du dossier technique l'offre sera jugée irrecevable.

Lors de l'analyse financière, s'il ressort qu'une offre apparaît comme anormalement basse, ONIRIS appliquera les dispositions prévues par les articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, conformément aux procédures d'examen et d'évaluation des offres

Article XIII. Attribution du marché

Avant de notifier les marchés, ONIRIS s'assurera à posteriori des capacités humaines, techniques et financières des entreprises retenues à réaliser les travaux en s'appuyant sur les éléments de candidature fournis au dossier.

Si les capacités et les moyens de l'entreprise sont jugés insuffisants au regard de la complexité des travaux, ONIRIS attribuera le marché au candidat classé 2ème puis immédiatement à la suite.

Important : les notifications d'attribution des marchés ainsi que les notifications de rejet des offres se font exclusivement via la plateforme des achats de l'Etat : les entreprises doivent s'assurer d'avoir bien indiqué une adresse mail valide et vérifier régulièrement que les mails reçus de la plateforme ne soient pas traités comme indésirables par leur logiciel de messagerie

A la demande d'ONIRIS, les candidats retenus transmettront leur acte d'engagement définitif signé électroniquement en respectant les dispositions issues de [l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique](#) dans les marchés publics

Ils s'assureront de la validité de leur signature électronique et la cohérence entre le nom du signataire de l'acte d'engagement et celui habilité à signer le marché

Les actes d'engagement seront signés électroniquement par ONIRIS et transmis aux entreprises via la plateforme des achats de l'Etat pour valoir notification du marché

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution

- Un acte d'engagement signé
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

ONIRIS s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois* :

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

Article XIV. Voies et délais de recours

En cas de litige, les deux parties tenteront de trouver une solution amiable à leur litige. À défaut, elles pourront saisir

le Médiateur des entreprises de Nantes afin de tenter de résoudre le différend de manière extrajudiciaire

A défaut, le Tribunal administratif de Nantes est seul compétent. :

Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES – France

greffe.ta-nantes@juradm.fr

<http://nantes.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques>

Tél. : 02 40 99 46 00

Article XV. Mise au point du marché

Conformément à l'article R2152-13 du CCP, il peut être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.